

MAIRIE DE  
BESANÇON



**Arrêté du Maire de la Ville de  
Besançon**

Publié le : 29/06/2023

VOI.23.00.A01288

OBJET : Arrêté temporaire de circulation  
RUE DE BELFORT, RUE DE LA CORVEE, AVENUE DES GERANIUMS et  
BOULEVARD LEON BLUM

La Maire de la Ville de Besançon,  
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6  
Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1  
Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et le livre 1, 8ème partie, signalisation de temporaire  
Vu l'arrêté DAG.20.00.A100 du 20 juillet 2020 qui donne délégation de signature à Mme Marie ZEHAF, Conseillère Municipale Déléguée  
Vu l'avis du Conseil Départemental du Doubs (STA)  
Vu la demande de l'entreprise SOCOTRAS mandatée par la société délégataire de l'exploitation du réseau de transports publics KEOLIS  
Considérant que des travaux de réfection des joints des voies du TRAMWAY rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 23/07/2023 au 25/07/2023 RUE DE BELFORT

**ARRÊTE**

**Article 1 :** À compter du 23/07/2023 et jusqu'au 25/07/2023, la circulation des véhicules est interdite de 20h00 à 5h00 RUE DE BELFORT dans sa partie comprise entre le carrefour à sens giratoire avec la RUE DE LA CORVEE et la RUE SCHWEITZER dans ce sens. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux riverains.

Une mise en impasse sera instaurée au droit des voies du TRAM (intersection avec la RUE SCHWEITZER) dans le sens centre-ville vers Belfort

**Article 2 :** À compter du 23/07/2023 et jusqu'au 25/07/2023, de 20h00 à 5h00, un fort empiètement sera instauré, RUE DE BELFORT sur les voies du TRAM à l'intersection avec la RUE SCHWEITZER.

Selon l'avancement des travaux, les véhicules circulant dans le sens Belfort vers le centre-ville seront révoqués sur la chaussée qui sera restée ouverte à la circulation

**Article 3 :** À compter du 23/07/2023 et jusqu'au 25/07/2023, une déviation est mise en place de 20h00 à 5h00 pour tous les véhicules circulant RUE DE BELFORT en direction de Belfort depuis le centre-ville. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant : :

- RUE DE LA CORVEE
- AVENUE DES GERANIUMS
- BOULEVARD LEON BLUM (voie d'accès à la RUE DE BELFORT) jusqu'au carrefour à sens giratoire du Fort Benoît



**Article 4 :** La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le Service Etudes et Travaux - secteur opérationnel.

**Article 5 - Voies de recours :**

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

**Article 6 :** M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés sur le site internet de la Ville conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le 28 JUIN 2023

Pour la Maire,  
Par déléguée,



Marie ZEHAF  
Conseillère Municipale Déléguée